



14 février 2020

L'actu du jour

C'est quoi, l'affaire Mila?

Mila, une lycéenne de 16 ans, a critiqué et injurié l'islam sur le web. Depuis, elle reçoit des milliers de messages qui la menacent de mort. *1jour1actu* t'aide à mieux comprendre cette « affaire Mila », qui crée beaucoup de débats en France.



(© Jacques Azam)

Une vidéo injurieuse

Le 18 janvier, Mila publie une vidéo sur **les réseaux sociaux**. Elle y **critique fortement l'islam**, la religion musulmane. Elle l'**insulte** même, avec de nombreux gros mots.

Très vite, la vidéo se répand sur Internet. Certains internautes, qui n'acceptent pas que l'islam soit critiqué, réagissent très violemment. Ils envoient à Mila **des milliers de messages de haine**. La jeune fille se fait harceler, elle est insultée et menacée de mort.

Mila doit changer de lycée

Des internautes révèlent l'adresse de Mila et le nom de son lycée. Depuis, elle est **en danger**. Elle ne peut plus se rendre dans son école, car elle a **peur d'être agressée**.

Mila et sa famille sont **protégées par la police**. Et, le 10 février, l'adolescente est inscrite dans un nouveau lycée, dont le lieu est tenu secret.

Pourquoi en parle-t-on?
Parce que, depuis le 18
janvier, une lycéenne se
fait menacer de mort sur
les réseaux sociaux, après
avoir critiqué la religion
musulmane.



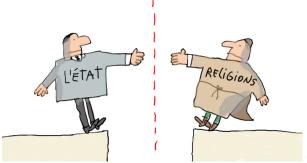




En France, on a le droit de critiquer les religions

Cette affaire soulève **beaucoup de débats**, car certains affirment que Mila n'aurait pas dû insulter ainsi la religion musulmane.

Mais que dit la loi ? La loi française dit qu'il est interdit d'injurier en public une personne ou un groupe de personnes, ainsi que d'inciter à la haine contre elles.



(© Jacques Azam)

Or la France est un **pays laïc**, c'est-à-dire que l'État est séparé de toute religion. Chacun est libre d'être croyant ou non, et peut exprimer son opinion. On a donc **le droit de critiquer**, **de caricaturer et même d'injurier une religion**. Cela s'appelle le **droit au blasphèm**e.

Dans l'affaire Mila, la justice estime que la lycéenne a donné son opinion sur l'islam, mais qu'elle n'a pas appelé à la haine contre les musulmans. C'est pourquoi elle n'a pas été poursuivie.

Mila a **porté plainte** contre ceux qui la harcèlent et la menacent, pour qu'ils soient retrouvés et punis. Une **enquête** est en cours...

Article modifié le 24 février 2020

Consulter cet article sur le site 1 jour 1 actu. com

